

position et de voter sur ces questions au sein des organismes internationaux, nous nous sommes adressés directement aux représentants chiliens. Preuve tangible de notre préoccupation: nous avons autorisé 5 360 réfugiés chiliens à s'établir au Canada. Quatre-vingt-douze anciens prisonniers politiques chiliens, accompagnés de membres de leurs familles (environ deux cents personnes) ont aussi obtenu le status d'immigrant. Le Canada a joué un rôle de chef de file dans le rétablissement des droits de la personne au Chili et les représentants chiliens en sont conscients.

Nous devons, toutefois, user de discernement lorsqu'il s'agit de décider s'il faut "aller au grand public" ou poursuivre une "diplomatie discrète". Pour d'aucuns, cette "diplomatie discrète" traduit une peur de s'engager. C'est tout simplement faux. En certaines circonstances, cette méthode peut accomplir beaucoup plus à long terme qu'un débat public, susceptible certes de satisfaire des frustrations refoulées, mais aussi d'anéantir les possibilités d'en arriver à une conciliation satisfaisante. Notre attitude envers l'Indonésie, en est un bon exemple. Lors de la visite qu'il a effectuée l'an dernier dans cette partie du monde, mon prédécesseur, M. MacEachen, a profité de son entretien avec son homologue, M. Malik, pour soulever le problème des prisonniers politiques et exprimer l'inquiétude d'un certain nombre de Canadiens à ce sujet. M. MacEachen a constaté alors que certains des détenus avaient déjà été libérés par le gouvernement indonésien et il a exprimé l'espoir de voir se poursuivre cette tendance. Tel a été le cas; ce qui nous a fort encouragés.

Le succès de notre action est également fonction de nos objectifs ultimes. Corriger des abus ou des aberrations dans un Etat qui, en principe, respecte les droits de la personne est habituellement réalisable. Mais changer une politique bien établie ou les fondements sociaux d'un autre Etat ne se fait ni facilement ni rapidement. L'Afrique du Sud, par exemple, a fermement refusé de céder sur la question de l'apartheid, système qui n'est pas seulement une coutume marginale de cet Etat, mais une partie intégrale de sa structure sociale.

L'opportunité des mesures envisagées par le Canada tient à sa réputation, à ses principes et à ses traditions. Nous ne voudrions pas condamner à la hâte, avant d'avoir en main tous les renseignements disponibles ou d'être en mesure d'en tirer des conclusions qui aient de sérieux fondements.